

Formulaire de demande d'aide financière

Le présent formulaire s'adresse aux associations nationales de services de garde reconnues par le ministère de la Famille (Ministère) en vertu de la Politique portant sur la reconnaissance d'associations nationales de services de garde éducatifs à l'enfance et du fonctionnement des forums d'échanges des partenaires du Ministère ainsi qu'aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant une expertise d'au moins deux ans en matière de services aux intervenants de la petite enfance qui souhaitent présenter un ou plusieurs projets dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance.

Avant de remplir le formulaire, veuillez lire attentivement le document Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance : cadre normatif 2022-2025 disponible sur le site Internet du Ministère, afin de vous assurer de bien répondre aux critères d'admissibilité.

Important :

- Toutes les sections du formulaire doivent être remplies.
- Le formulaire Présentation du projet doit être joint pour chaque projet soumis.
- Si vous n'avez pas suffisamment d'espace pour répondre à une section, joindre des feuilles supplémentaires en précisant le numéro et le titre de la section correspondante.
- Les formulaires doivent être signés par la personne désignée par l'organisme demandeur.
- Le formulaire dûment signé et les documents requis doivent être transmis par courriel au Ministère dans les délais prescrits, à l'adresse amelioration-qualite@mfa.gouv.qc.ca.

Section 1 - Coordonnées de l'organisme

Nom de l'organisme :	
Nom du président ou de la présidente de l'organisme :	
Adresse de l'organisme (numéro, rue) :	
Municipalité :	Code postal :
Téléphone :	Poste :
Adresse courriel :	
Nom de la personne désignée par le conseil d'administration pour représenter l'organisme pour la présente demande :	
Fonction de cette personne :	
Adresse courriel :	
Téléphone :	Poste :

Section 2 - Respect des critères de recevabilité

Pour être recevable, la demande d'aide financière doit respecter l'ensemble des critères suivants.

		Oui	Non	À l'intention du Ministère
2.1	La date d'échéance de l'appel de projets est respectée	☐	☐	
2.2	La demande est présentée par un organisme admissible au Programme : - soit une association nationale de services de garde reconnue par le Ministère en vertu de la Politique portant sur la reconnaissance d'associations nationales de services de garde éducatifs à l'enfance et du fonctionnement des forums d'échanges des partenaires du Ministère (associations nationales) (pour les volets A et C); - soit un organisme légalement constitué en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38) à titre d'organisme à but non lucratif (OBNL), ayant son siège social au Québec et détenant une expérience pertinente d'au moins deux ans dans l'offre d'outils, de formations ou de services ou d'accompagnement s'adressant aux intervenantes et intervenants de la petite enfance (pour le volet C)¹.	☐	☐	
2.3	Le formulaire de demande d'aide financière ainsi que le formulaire de présentation de projet (un par projet soumis) sont dûment remplis et signés.	☐	☐	
2.4	La demande respecte le nombre de projets admissibles (maximum deux pour le volet A; un seul projet pour le volet C).	☐	☐	
2.5	La demande inclut tous les documents requis.	☐	☐	
	Documents à joindre à la demande POUR TOUS LES ORGANISMES (ASSOCIATIONS NATIONALES ET OBNL) : ☐ Le présent formulaire de demande financière; ☐ Un formulaire de présentation de projet pour chaque projet soumis; ☐ Une résolution du conseil d'administration autorisant la demande de financement et désignant la personne autorisée à signer les documents; ☐ Tout autre document jugé pertinent pour compléter l'analyse des projets, s'il y a lieu (exemples de livrables antérieurs, mandats, lettres d'appui, revues de presse, etc.), selon le type de projet. DE PLUS, POUR LES OBNL ADMISSIBLES SEULEMENT : ☐ Un document décrivant l'expertise de l'OBNL dans l'offre d'outils, de formations ou de services de soutien et d'accompagnement s'adressant aux intervenantes et intervenants de la petite enfance; ☐ Une copie des lettres patentes de l'organisation; ☐ Une copie du dernier rapport d'activités de l'organisation approuvé par le conseil d'administration.			

Section 3 - Projets visés par la présente demande (veuillez préciser le volet en lien avec le projet soumis)

Volet	Titre du projet	Somme demandée

¹ En 2024-2025, aucun projet ne sera accepté dans le volet B du Programme.

Section 4 – Pratiques de développement durable au sein de l'organisme

La prise en compte des principes de développement durable est une obligation prévue par la *Loi sur le développement durable* (RLRQ D-8.1.1) pour tous les secteurs d'activité de l'administration publique, y compris la gestion des programmes de soutien financier. En incluant cette section dans le présent formulaire, le Ministère souhaite sensibiliser les organismes demandeurs à l'importance d'adopter des pratiques écoresponsables au sein de leur organisation.

Indiquez lesquelles de ces pratiques sont mises en œuvre au sein de votre organisation au regard de la gestion environnementale et de l'approvisionnement responsable.

	Oui	Non
• Réduction de la consommation à la source et adoption de mesures d'évitement du gaspillage (ex. : réduction de la consommation de papier, location ou partage des équipements entre organisations).	☐	☐
• Gestion 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) des matières résiduelles, y compris des matières organiques.	☐	☐
• Lorsque possible, achat d'équipements et produits à moindre impact environnemental (ex. : écoénergétiques, usagés, reconditionnés, réutilisables ou faits de matières recyclées).	☐	☐
• Lorsque possible, promotion des moyens de transport actif, collectif et électrique dans le cadre des activités de l'organisation.	☐	☐
• Adoption d'une politique de développement durable et/ou de gestion environnementale au sein de l'organisation	☐	☐
Précisez les autres pratiques mises en oeuvre par votre organisation en matière de gestion environnementale et d'approvisionnement responsable :		

Indiquez lesquelles de ces pratiques sont mises en œuvre au sein de votre organisation au regard de la diversité, de l'inclusion sociale et de la qualité de l'emploi.

	Oui	Non
• Pratiques de gestion permettant d'assurer l'égalité et l'accès équitable aux ressources et aux services fournis par l'organisation.	☐	☐
• Mise en œuvre d'objectifs et/ou de pratiques en lien avec la diversité et l'inclusion sociale au sein du personnel (genre, origine, handicap).	☐	☐
• Formation continue du personnel.	☐	☐
• Création et maintien d'emplois permanents et de qualité.	☐	☐
Précisez les autres pratiques mises en œuvre par votre organisation en vue d'assurer la diversité, l'inclusion sociale et la qualité de l'emploi.		

Section 5 – Déclaration du demandeur

Nom de la personne responsable désignée dans la résolution du CA

☐ M ^{me} ☐ M.	Prénom :	Nom :
Titre ou fonction :		
• J'atteste que les renseignements inscrits dans le présent formulaire sont complets et exacts. • Je confirme que tous les documents exigés à la section 4 sont joints à la demande.		

X

Signature de la personne responsable désignée dans la résolution

Date (année-mois-jour)